



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



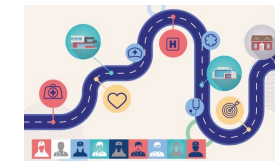
Politique régionale Education thérapeutique du patient 2026-2028



Mai 2026

Direction déléguée de la prévention et de la promotion en santé
Direction de la protection de la santé et de l'autonomie

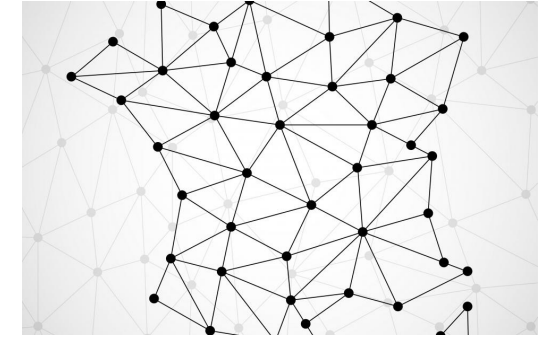
Axe 1 : Poursuivre le développement de l'offre d'ETP



- **Développer les programmes d'ETP hospitaliers ou mixte ville / hôpital afin de toucher une plus grande partie des malades chroniques / ALD**
 - Intérêt de bénéficier de sources de financements pérennes via les hôpitaux de jour et de semaine
 - Les programmes existants pourront être modifiés pour entrer dans ce cadre et bénéficier des financements associés
- **ETP de ville : possibilité d'extension des files actives des programmes existants et mise en place d'un moratoire sur la mise en place de nouveaux programmes.**
 - En l'absence d'un dispositif de financement dédié et pérenne national
- **Adaptation des programmes concernés avec les nouveaux parcours coordonnés renforcés**
- **Développer l'e-ETP afin de massifier les actions et d'améliorer l'accessibilité**
 - L'objectif cible serait d'atteindre 20% de séances individuelles pour les programmes mixtes présentiel / distanciel

Axe 2 : Assurer l'accessibilité territoriale de l'ETP

- **Agir sur le maillage**
 - Déclinaison départementale des éléments de la stratégie
 - Renforcement de la couverture des départements par des programmes
- **Maintien du pilotage de proximité**
 - Confirmation du rôle des UTTEP et d'ETHNA



Axe 3 : Renforcer les liens ETP / APA

- Inciter à développer des séances d'APA dans les programmes ETP



Axe 4 : Renforcer la qualité et le pilotage

- **Recensement et développement des actions éducatives ciblées (AEC)**
- **Poursuite de la Formation des UTTEP**
 - Coorganisée avec ETHNA dans le cadre de l'animation régionale
 - Améliorer la qualité des programmes ETP
- **Renforcement de l'intégration de patients experts dans les équipes des UTTEP et les programmes**
- **Incitation à développer dans les programmes ETP les compétences psycho-sociales (CPS), la prise en charge des populations précaires, la santé environnementale, l'activité adaptée et la nutrition.**
- **Création d'un guide de l'auto-évaluation pour l'amélioration continue des programmes ETP**
- **Mise en place d'actions de contrôle**



Axe 5 - Une massification des actions pour renforcer l'efficacité des parcours de soins, améliorer la qualité de vie des patients et prévenir les complications

	Objectif de couverture de l'incidence des pathologies en 2028
Maladies Cardio Vasculaire (insuffisance cardiaque – artériopathies - AVC)	40 % puis 50 % en 2030
Diabète 1	50 %
Diabète 2	50 %
Cancers (priorités cancer du sein et traitements – approches transversales)	10 %
Asthme enfant	60 %

Asthme enfant : les programmes devront être couplés avec les dispositifs des conseillères médicales en environnement intérieur – CMEI.

Axe 5 - Une massification des actions pour renforcer l'efficacité des parcours de soins, améliorer la qualité de vie des patients et prévenir les complications

	Objectif de couverture de l'incidence des pathologies en 2028
Santé mentale (dont addiction)	15 %
Maladies rares	50 % (chiffres prévalence)

Santé mentale : Les projets qui concourent à la santé mentale feront l'objet d'un GT régional pour la création d'un programme de références comprenant les pathologies psychiatriques bipolarité, schizophrénie et des troubles borderlines, dépression et addictions, avec un module somatique sur les soins dentaires.

Maladies rares : Pour les programmes maladies rares, il faudra privilégier les programmes transversaux et les approches à plusieurs pathologies lorsque ce sera possible, ainsi que la e-ETP.

Axe 6 - Des actions pour renforcer le maillage territorial pour des pathologies cibles

	Objectif de couverture de l'incidence en 2028
Rhumatologie	Objectif de couverture territoriale Et 50 % de l'incidence
Maladies respiratoires (IR, BPCO, Asthme)	Objectif de couverture territoriale Et + 25 % de patient
Obésité adulte (prévalence)	Objectif de couverture territoriale Et 0,7% de la prévalence
Obésité infantile (prévalence)	Objectif de couverture territoriale Et 2 % de la prévalence
Diabète gestationnel	Objectif de couverture territoriale
Maladies rénales chroniques	Objectif de couverture territoriale

Diabète gestationnel : Les programmes seront rattachés aux maternités principales et seront inscrit dans la politique des 1000 jours.

Maladies rénales chroniques : les nouvelles recommandations de la HAS prévoient des programmes pour les patients de stade 3 et en allant directement à la greffe sans passer par la dialyse.

Axe 7 - De nouvelles pathologies pouvant bénéficier de l'ETP

	Objectif de couverture en 2028
Endométriose	250 à 500 patientes (objectif de 4 programmes)
TSA	150 patients (objectif de 3 programmes)
TDAH et Dys	objectif en cours de définition
Prévention des chutes	objectif en cours de définition
Violences sexistes et sexuelles (VSS)	50 patients dans le cadre d'une expérimentation

Incitation au développement de l'ETP dans les établissements SMR en fonction de leurs mentions de spécialités

Axe 8 - Des pathologies pour lesquelles les programmes devront être intégrés aux programmes de prises en charge hospitalière

Douleur
Les maladies neurologiques Alzheimer et Parkinson
Les maladies infectieuses
Les maladies digestives

Ces programmes seront incités et accompagnés pendant la période pour se réorganiser en cours d'hospitalisation ou aller chercher d'autres financements.